

Département
Haute Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon

Séance du 09 janvier 2025

Date d'envoi de la convocation : 02 janvier 2025	<u>Conseillers en exercice</u> : 13
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 8
Délibération n°: 202501-01	<u>Pouvoirs</u> : 0
	<u>Excusés</u> : 2

Objet : Délégation maîtrise d'ouvrage travaux digue de Bas en Basset à la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 2 octobre 2024 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 impasse du Forum de Corsac à Brives Charensac à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 9 janvier 2025 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 impasse du Forum de Corsac à Brives Charensac à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : SAVINEL Jean
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : LOMBARDY Sandra
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André
Communauté de communes Haut Pays du Velay : SOUVIGNET Bernard

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier
Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

Monsieur le Président rappelle La crue du 17 octobre 2024 a causé de nombreux dégâts sur l'ensemble du territoire de l'EPAGE Loire Lignon.

Parmi les infrastructures touchées, la digue de Bas-en-Basset déjà fragile a été particulièrement

impactée lors de cet événement pluvieux.

Afin de permettre sa remise en état une demande de Dotation de solidarité aux événements climatiques a été déposée en préfecture le 17 décembre 2024 par l'EPAGE Loire Lignon.

En attendant la réalisation des travaux d'urgence le camping de Bas-en-Basset situé en contrebas reste fermé.

La commune de Bas-en-Basset souhaite une restauration rapide afin de permettre la réouverture de son camping dès le mois d'avril 2025.

Par convention en date du 07 février 2023, la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron a renouvelé la délégation de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) à l'EPAGE Loire Lignon.

Cette convention, notamment en son article 3, stipule que l'EPAGE Loire Lignon est chargé de la gestion et de l'entretien courant de la digue de Bas-en-Basset (régularisation, travaux d'urgence). Cependant, de manière dérogatoire, la Communauté de Communes peut intervenir pour réaliser des travaux spécifiques définis dans le cadre de cette convention, en particulier ceux mentionnés dans l'étude d'avant-projet de 2019 (pages 10 et 11). Pour rappel, l'étude de danger de 2016 (annexes 9 et 10) a mis en évidence que la digue est exposée à des risques d'érosion externe, interne et d'instabilité, notamment en cas de crue ou de décrue.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite engager elle-même les travaux de remise en état de l'ouvrage via une procédure d'urgence, afin de les intégrer à son budget d'investissement. Cependant, la convention de délégation actuelle ne permet pas à la Communauté de Communes de réaliser ces travaux spécifiques. Il est donc indispensable d'adopter une délibération visant à lui déléguer la maîtrise d'ouvrage et ainsi rendre cette intervention possible.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à la réalisation des travaux de remise en état de la digue de Bas-en-Basset sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Marche du Velay Rochebaron.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Fait le 09 janvier 2025, à Brives-Charensac

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance



Jean-Louis PALHIÈRE

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,



Jean-Paul BRINGER
E.P.A.G.E.
Etablissement
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
LOIRE LIGNON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État